

# Colloque « Être aidant aujourd'hui »

## Mercredi 6 octobre 2021



Les aidants sont **11 millions en France** à accompagner un proche en perte d'autonomie, que ce soit du au grand âge, à la maladie ou au handicap. Leur rôle est pour eux naturel et les rend plus vulnérables car ils ne sont pas toujours conscients de leurs limites physiques ou morales. La majorité de ces aidants ne savent pas qu'ils bénéficient d'un droit au répit, à des aides, des congés, ni comment les obtenir.

Le colloque a pour objectifs de faire un état de la situation des aidant et de trouver les solutions et les structures.

Georges Siffredi a annoncé le soutien du département à la prochaine **maison du répit d'Ile-De-France, à Boulogne**, projet mené en lien avec la fondation France Répit, l'APHP, l'UGECAM, et qui permettra des séjours temporaires de 30 jours par an, et un accompagnement personnalisé.

Plusieurs structures proposent un accompagnement spécifique :

- les **services de solidarité territoriale (SST)** qui sont des lieux d'évaluation d'accueil et d'accompagnement pour les publics en difficulté. Il y en a 13 sur le département.
- les **centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et les coordinations gérontologiques** qui sont des accueils de proximité qui conseillent informent et orientent les personnes âgées leur entourage ainsi que les professionnels de la

gérontologie et du maintien à domicile le département participe au financement de ces structures dans le cadre des contrats élaboré avec les villes pour un montant de 3,6 millions d'euros par an.

Il existe des **dispositifs pour permettre le maintien à domicile** :

- la **téléassistance avec un financement par le département** au titre de la prise en charge partielle du coût d'abonnement un système de téléalarme en faveur des personnes handicapées ou personnes âgées de 60 ans
- des **projets soutenus en faveur des aidants grâce à la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie**

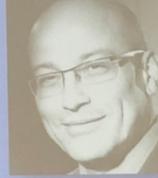
Il existe aussi des **aides financières** allouées par le département

- **l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** à domicile destiné aux personnes âgées de 60 ans ou plus vivant à leur domicile et qui peuvent plus ou difficilement accomplir les gestes simples de la vie quotidienne (se laver, se déplacer, s'habiller faire sa toilette, prendre ses repas) elle ne concerne que les personnes dont le degré de perte d'autonomie correspond au groupe iso-ressources (GIR 1,2,3 ou 4). *Elle concerne 9174 bénéficiaires au 31/12/2020.*
- la **prestation de compensation du handicap (PCH)** destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées fondée sur le projet de vie de la personne. *Elle concerne 4019 bénéficiaires en 2020.*
- la **prise en charge des frais occasionnés par l'intervention d'aide-ménagère au domicile d'une personne âgée ou handicapée** si elle ne bénéficie pas de ressources suffisantes cela concerne. *Elle concerne 748 bénéficiaires en 2020.*
- **l'allocation aux familles hébergeant un ascendant (AFAH) pour les enfants ou petits-enfants accueillent à leur domicile leur ascendant** en ligne direct pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et favoriser l'entraide familiale. *L'aide s'élève à 300€ par mois et concerne 91 bénéficiaires en 2020.*
- **l'aide à la mobilité** qui constitue une des conditions de l'autonomie des personnes via le cofinancement du titre de **transport améthyste ou sur certaines conditions l'accès illimité aux transports franciliens sur l'ensemble du réseau RATP où SNCF.**
- les services d'aide et d'accompagnement à domicile en faveur des personnes âgées de 60 ans et plus et des personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap, pour assurer au domicile des personnes des prestations pour les activités de la vie quotidienne.

# Qui sont les aidants ?

1<sup>ER</sup> TABLE RONDE

Avec la participation de

				
<b>Mme Alexandra FOURCADE</b>	<b>Mme Céline MARTINEZ</b>	<b>Mme Agathe RAYNAUD-SIMON</b>	<b>Mr Olivier CALON</b>	<b>Mme Valérie PERRUCHOT GARCIA</b>
<i>Conseillère départementale des Hauts de Seine Délégation de fonction seniors, autonomie et santé Maire adjointe Neuilly sur Seine</i>	<i>Psychologue clinicienne Maman d'un enfant en situation de handicap</i>	<i>Responsable du Pôle Gériatrie de l'Hôpital Bichat Présidente de l'Association Française de nutrition</i>	<i>Membre du CDCA Fondateur et Président de l'Information Nationale pour les Droits des Aidants</i>	<i>Directrice Communication Affaires Publiques et RSE Janssen</i>



la compagnie  
des aidants



**Armelle Tilly** indique que la **compagnie des aidants** est une association financée en grande partie par le département qui a pour but d'orienter les aidants du département afin de les soutenir et de les informer avec des solutions adaptées telles que des newsletters des vidéos des guides pédagogiques des supports et des documents d'information. 19 villes des Hauts-de-Seine sont partenaires.

**Alexandra Fourcade** a indiqué porter une intention particulière aux aidants, avec un nouvel axe structurant sur l'aide à la personne.

**Céline Martinez, psychologue**, et mère d'un jeune porteur de handicap, indique **qu'il faut oser demander, identifier ses besoins**. Elle a parlé de son expérience à la Maison Grenadine (St Jean de Dieu à Paris) où elle avait demandé un temps de 3 heures pour dormir et boire un thé. Les professionnels sont venus chez elle pendant 3 heures lui ont demandé les impondérables et lui permettent maintenant d'avoir un temps pour elle, de dormir une nuit entière en étant rassurée.

**Agathe Raynaud-Simon, responsable du pôle gériatrie de l'hôpital Bichat, et Présidente de l'association française de nutrition**, indique **qu'il faut évaluer la place de l'aidant, et comment il se sent dans le parcours de soins**. Les personnes aidées sont souvent des personnes poly-pathologiques et les aidants des retraités, qu'il faut encourager à demander de l'aide, du répit, du repos quelques jours. Elle souligne que les aidants ne s'occupent pas de leur propre santé et sont souvent porteurs de maladies chroniques et qu'un tiers des aidants décède avant les personnes aidées.

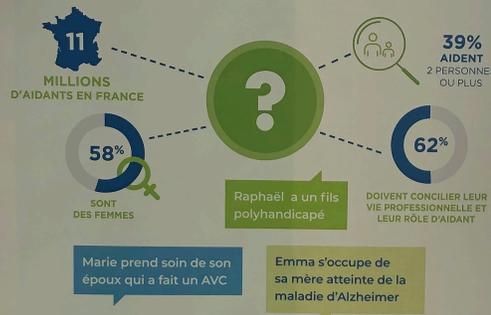
**Olivier Calon, fondateur et président de l'information nationale pour le droit des aidants (INDA)** et directeur de formation de l'institut supérieur des élus a rappelé l'importance de la communication et de la mise en place dans les entreprises et dans les collectivités de **formation**. Il demande de créer des lieux labellisés avec la région pour la partie santé le département pour la partie solidarité.

# Aider et travailler

le double défi des aidants



## LE PROFIL DES AIDANTS<sup>1</sup>



## PENDANT LA CRISE SANITAIRE<sup>2</sup>



## LA SANTÉ DES AIDANTS<sup>3</sup>



## PRÉCARITÉ ET VIE PROFESSIONNELLE DES AIDANTS

En moyenne, un aidant consacre 20 heures par semaine à s'occuper de son proche fragilisé



<sup>1</sup> Planifier du collectif de l'étude 2018 et 2019 - <sup>2</sup> Étude nationale du collectif de l'Adis 2020 - <sup>3</sup> Étude 2020 « Aider et travailler », Fondation Alzheimer en partenariat avec Hestia/HF Humains - 2020 - <sup>4</sup> Étude Vulnérabilité des Salariés, étude de perception l'arrêt temporaire chez les aidants, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 2 000 salariés et 400 dirigeants d'entreprises (SIC, GSA, SMI), représentative de la France QVT 3, du 14 au 26 septembre 2020

Pour les salariés, plusieurs types de congés permettant de rester quelque temps auprès de son proche :

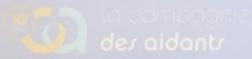
- **le congé de proche aidant** est ouvert à tous les salariés sans condition d'ancienneté afin qu'il puisse s'occuper de son proche dépendant, gravement malade, ou en situation de handicap. **Indemnisé** ce congé dure **3 mois** et peut être renouvelé jusqu'à un an sur l'ensemble de la carrière,
- **le congé de solidarité familiale** permet de s'absenter pour assister un proche gravement malade et dont le diagnostic vital est engagé. Ce congé permet également à l'aidant de bénéficier **d'une allocation journalière d'accompagnement versée par l'assurance maladie** pour compenser la perte de revenus subie.
- **le congé de présence parentale** permet de prendre du temps pour assister son enfant souffrant d'une maladie des conséquences d'un accident grave ou d'un handicap. Il **n'est pas rémunéré** mais le **salarié peut bénéficier de l'allocation journalière de présence parentale**.
- **le don de jours de repos à un salarié proche aidant**. Des collègues peuvent s'ils le souhaitent donner anonymement des jours de congé pour que l'aidant puisse rester auprès de son enfant malade ou de son proche fragilisé tout en continuant à être rémunéré.

## Quelles initiatives pour soutenir les aidants ?

2<sup>ème</sup> TABLE RONDE

Avec la participation de

				
<b>Mme Armelle TILLY</b>	<b>Mme Guenola VIALLE</b>	<b>Mme Claire BOULCH</b>	<b>Mme Catherine GARNIER</b>	<b>Mme Alicia GARZON HEREDIA</b>
<i>Conseillère départementale des Hauts de Seine Vice-présidente en charge des solidarités et affaires sociales Maire adjointe à la ville de Meudon</i>	<i>Chargée de projet Répit Paiped, Equipe Ressource en Soins Palliatifs Pédiatriques d'Ile de France</i>	<i>Professionnelle de la gestion de projet Responsable de la plateforme de tutoriels La Compagnie des Aidants</i>	<i>Responsable 92 ensemble2generations</i>	<i>Responsable de plateformes de Répit des aidants, Les Camélias Accueil de jour l'Oasis</i>




Alicia Garzon Hereda, responsable de plateformes du répit des aidants, rappelle la loi de 2015, sur le droit au répit, qui est peu connue des aidants et permet de **disposer d'aides** : restes à charge, 3 à 5 jours en hébergement temporaire, ou 20 à 25 h en accueils de jour.

Claire Boulch, cheffe de projets à la compagnie des aidants, est responsable de tutoriels sur des **gestes et postures de l'aidant**, en insistant qu'on ne devient pas aidant, qu'il y a des gestes à acquérir.

Catherine Garnier, responsable d'ensemble2generations rappelle les 2 cibles fragilisées pendant le confinement : les personnes âgées et les jeunes et conclue qu'il faut « **donner vie à la vieillesse et sens à la jeunesse** ».